

[!\[\]\(919a2cb85b99741a73c0c31a427236a8_img.jpg\) Facebook](#)[!\[\]\(666e09182d4cd268646ea700ea60dcdf_img.jpg\) Email](#)[!\[\]\(c3d993ca47bfe2a953c700506ce31fa0_img.jpg\) Visitez notre site](#)

vous informe

Comment bénéficier du statut social

La nouvelle a été confirmée et approuvée par le ministre du budget. Le statut social est un nouvel acquis pour les logopèdes.

Chaque logopède travaillant comme indépendant(e) à titre principal ou à titre complémentaire, a le droit de bénéficier de cet avantage... si elle/il comptabilise pour l'année d'exercice 2016 un minimum de 900 prestations INAMI ou un maximum de 4000 prestations INAMI.

Une prestation INAMI = une prestation remboursée par l'Inami dans le cadre de l'assurance obligatoire, pas dans le cadre de l'assurance complémentaire.

Pour cela, vous devez souscrire un contrat « statut social INAMI » auprès d'un organisme ou une compagnie d'assurance de votre choix avant le 31 décembre 2016.

Comment comptabiliser ces prestations ?

2 calculs possibles

1. Soit vous comptabilisez le nombre de lignes inscrites sur vos attestations de soins, quel que soit le type de séances (30 min, 60 min, séance de groupe)
2. Soit vous comptabilisez la lettre clé R pour chaque séance. Une séance de 30 minutes vaut R 17,5, une séance de 60 minutes vaut R 35, une séance collective vaut R 9, une séance de bilan d'évolution vaut R 35, une séance de bilan initial vaut R 17,5.

Donc,

si j'ai presté 100 séances de 30 minutes : $100 \times 17,5 = 1750$

si j'ai presté 100 séances de 60 minutes : $100 \times 35 = 3500$

si j'ai presté 100 séances collectives : $100 \times 9 = 900$

si j'ai presté 10 bilans à 3 prestations : $30 \times 17,5 = 525$

si j'ai presté 10 bilans d'évolution : $10 \times 35 = 350$

Pour bénéficier du statut social, il faut comptabiliser en lettre clé R :

	nombre de prestations	valeurs R
1.200 €	entre 900 et 1999 prestations INAMI	entre 15.750 et 34.983 (+/-) valeurs R
2.475 €	entre 2000 et 4000 prestations INAMI	entre 35.000 et 70.000 valeurs R
0 €	en-deçà de 900 prestations INAMI au-delà de 4000 prestations INAMI	<15.750 valeurs R >70.000 valeurs R

Pour plus d'informations, lisez bien la FAQ dans votre UPLF-info n° 4 qui arrivera bientôt chez vous.